



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination du chef d'unité d'intervention DPS 3 du secteur nord du Service de défense incendie du Val-de-Ruz

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu l'article 4 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) du 27 juin 2012 ;

Vu la démission du capitaine Pascal Guinand au 31 octobre 2013 ;

Compte tenu du processus de réorganisation de la défense incendie actuellement en cours pour Val-de-Ruz ;

Sur la proposition du dicastère de la sécurité,

arrête :

Nomination

Article premier :

Monsieur Bernard Lehmann est nommé chef d'unité d'intervention DPS3 du secteur nord du Service de défense incendie du Val-de-Ruz et tous pouvoirs lui sont conférés en cette qualité.

Entrée en vigueur

Art. 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2014..

Cernier, le 16 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier

C. Hostettler

P. Godat

Distribution (en original) :

- **Dicastère de la sécurité** **1**
- **Chancellerie** **1**
- **M. Bernard Lehmann** **1**
- **Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers** **1**
- **SSCM** **1**